

(84'8361)

546

505LH611/1

Le Cottage social à Orléans - Représentation de la S.N.C.F.

C.A. 7. 7.48 28 IX

Liquidation de la participation S.N.C.F.

C.D. 2. 8.38 45 XII

M. DUBOS

Représentation de la S.N.C.F.

Le Cottage social à Orléans

QUESTION IX - Liquidation de la participation S.N.C.F. dans le capital des Sociétés "La Maison du Cheminot" et "Le Cottage Social" et rachat de 2 actions du Crédit Immobilier de Figeac S.O.

M. LE PRESIDENT rend compte de ce que le Compte d'Etablissement a été crédité :

- d'une part, de 400.000 fr représentant la valeur nominale de la participation de la S.N.C.F. dans "La Maison du Cheminot" à Metz, cette Société ayant remboursé ses actionnaires simples,

- d'autre part, de 77.000 fr, montant des fonds investis par le chemin de fer dans le "Cottage Social à Orléans" dont la liquidation est achevée.

En outre, en raison de sa minime importance, M. LE PRESIDENT a cru pouvoir autoriser, en accord avec le Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, le rachat pour leur montant libéré de 2 actions de la "Société de C.I. de Figeac S.O." qui appartenaient à un retraité. La S.N.C.F. détient, à présent, la totalité du capital de cette Société.

La dépense, soit 250 fr, a été imputée au Compte d'Etablissement.

Le Conseil prend acte du compte rendu.

Liquidation de la participation S.N.C.F.
dans le capital des Sociétés "La Maison du Cheminot" et
"Le Cottage social" et rachat de 2 actions du
Crédit Immobilier de Figeac S.O.

Je dois vous rendre compte que le Compte d'Etablissement a été crédité :

- d'une part, de 400.000 fr représentant la valeur nominale de notre participation dans "La Maison du Cheminot" à Metz, cette Société ayant remboursé ses actionnaires simples,

- d'autre part, de 77.000 fr, montant des fonds que nous avons investis dans le "Cottage Social à Orléans" dont la liquidation est achevée.

En outre, en raison de sa minime importance, j'ai cru pouvoir autoriser, en accord avec le Ministère des Travaux Publics, le rachat pour leur montant libéré de 2 actions de la "Société de C.I. de Figeac S.O." qui appartenaient à un retraité. La S.N.C.F. détient, à présent, la totalité du capital de cette Société.

La dépense, soit 250 fr, a été imputée au Compte d'Etablissement.

S.N.C.F.

Secrétariat Général-----
Participations Financières

Le 28 Juin 1948

Gpf N° 123

N O T E

pour le Conseil d'Administration

Liquidation de la participation S.N.C.F. dans le capital des Sociétés "La Maison du Cheminot" et "Le Cottage Social" et rachat de 2 actions du Crédit Immobilier de FIGEAC S.O.

- I - A la suite des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de "La Maison du Cheminot" à METZ, tenue le 10 Avril 1948 de rembourser les actions simples par voie de tirage au sort, et de l'Assemblée Générale extraordinaire du "Cottage Social à ORLEANS" tenue le 12 Octobre 1946 de liquider cette Société, la S.N.C.F. a reçu 400.000 francs représentant le remboursement des 4.000 actions simples de la première Société, et 77.000 francs représentant 770 actions de la 2eme Société.

Le montant de ces 2 remboursements a été porté au crédit du compte d'établissement.

- II - Nous avons procédé au rachat, au prix unitaire de 125 francs représentant le montant libéré de 2 actions de la Société de Crédit Immobilier de FIGEAC S.O. appartenant à M. CAPREDON, Employé principal de la Région du Sud-Ouest en retraite, opération pour laquelle la Mission de Contrôle financier au Ministère des T.P. avait donné son accord.

Le montant de cette dépense a été imputé au compte d'établissement.

Le Secrétaire Général,

(s) BOURREL

2 août 1938

QU. XII - Représentation de la S.N.C.F.
dans les Conseils d'Administra-
tion de différentes Sociétés de
Crédit Immobilier et d'Habita-
tions à bon marché.

P.V. COURT &
STENO

Le Comité approuve les propositions qui lui
sont soumises.

1er Août 1938

Représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration
de différentes Sociétés de Crédit Immobilier et
d'Habitations à Bon Marché

NOTE pour le COMITE de DIRECTION

Dans sa séance du 11 mai 1938 le Conseil d'Administration a
1°.- Désigné nominativement ceux de ses Membres qui seront appelés
à représenter la Société Nationale dans les Conseils d'Administra-
tion des Sociétés dans lesquelles elle possède une participation
financière :

2°.- donné délégation au Comité de Direction pour désigner
les fonctionnaires de la Société Nationale qui seront appelés à la
représenter dans ces mêmes Conseils.

Ces désignations ont été faites, sauf en ce qui concerne 44
Sociétés de Crédit Immobilier et d'Habitations à Bon Marché dans
lesquelles la Société Nationale ne possède que des participations
de faible importance, et où elle sera représentée uniquement par
des fonctionnaires.

Dans 25 de ses Sociétés, les Réseaux n'avaient aucun repré-
sésentant, en raison de l'importance minime de leur participation.

Dans 17 autres la Société Nationale dispose, en son nom propre
du siège d'Administrateur qui était attribué au réseau ayant accordé
sa participation.

Pour la Société de Crédit Immobilier du Tarn et Garonne à la-
quelle participaient les Compagnies d'Orléans et du Midi, la Société
Nationale dispose de deux sièges. Enfin, dans la Société Coopérative
d'Habitations à Bon Marché "LE FOYER CHEMINOT", le réseau de l'Etat
qui possédait 21% du capital social, était représenté par un "délégué"
dont les pouvoirs spéciaux sont définis par les Statuts.

A signaler, en outre, que dix Sociétés de Crédit Immobilier créées par la Compagnie d'Orléans, qui a fourni la presque totalité du capital social, ont été groupées sous le nom de "Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier du P.O.". Cette Fédération constitue un organe de coordination, sans pouvoir légal, dont l'objet est d'assurer entre les dix Sociétés qui la composent une unité de vue et de méthode de travail. Elle est gérée par un Président, un Vice Président et un Secrétaire, qui étaient désignés par la Compagnie d'Orléans.

Les Administrateurs des dix Sociétés entrant dans la Fédération sont, pour la plupart, des fonctionnaires locaux de la Société Nationale, qui sont généralement propriétaires d'un certain nombre d'actions.

Il paraît inutile de modifier la situation que l'on vient d'exposer, et il est proposé au Comité de Direction d'approuver les désignations résultant des tableaux ci-annexés.

En ce qui concerne la rémunération allouée aux représentants de la Société Nationale dans les Conseils des Sociétés intéressés, il convient d'observer que les fonctions d'Administrateur de ces Sociétés sont gratuites. La Société Nationale n'encaissera aucune somme au titre des sièges qu'elle détient; il n'est proposé d'allouer aucune rémunération à ses représentants, réserve faite des dispositions ci-après :

La Compagnie d'Orléans affectait chaque année un crédit global à la rémunération de l'activité de ceux de ses représentants qui, en raison des fonctions qu'ils occupaient dans les Conseils d'Administration des Sociétés de Crédit Immobilier (Président, Trésorier, Secrétaire, etc...) apportaient un concours effectif à leur fonctionnement.

Ce crédit a atteint 95.000 francs en 1937, il était réparti par le Président de la Fédération en tenant compte des fonctions occupées par les intéressés.

Il est proposé d'attribuer, à chacune des Sociétés de Crédit

Immobilier de l'ancien Réseau P.O. ainsi qu'à leur Fédération Centrale, une somme forfaitaire destinée au remboursement des frais exposés par les fonctionnaires qui prennent une part active à la gestion, conformément au tableau ci-après :

Sièges des Organismes	Crédit global pour remboursement des frais
Fédération et Sociétés de Paris P.O.	22.500
Orléans	7.500
Tours.....	10.500
Bordeaux.....	7.500
Corrèze.....	9.000
Nantes.....	7.500
Montluçon.....	7.500
Figeac.....	7.500
Périgueux.....	6.000
Vierzon.....	6.000
Total	<u>91.500</u>

La répartition de la somme allouée à chaque Conseil pourra être faite, comme par le passé, par le Président de la Fédération Centrale.

Numéro d'ordre	Désignation de la Société	Capital social	Part appar- tenant à la S.N.C.F.	Composition du Conseil d'Administration		Représentation proposée
				Nombre total de Membres	Nombre de sièges à la disposition de la S.N.C.F.	
39	Le Foyer Cheminot.....	1.906.250	21 %	5	1 Délégué	(M. FORT, Inspecteur Divisionnaire au Service Central du Personnel (3ème Division - Œuvres Sociales)
44	Crédit Immobilier du Tarn- et-Garonne.....	360.000	56 %	8	2	(S.N.C.F. représentée par M. Fort (M. Sandré, Ingénieur de la Voie à Toulouse (occupe le siège)
48	Crédit Immobilier de Béziers-St-Pons.....	500.000	6 %	7	1	S.N.C.F. représentée par M. Fort
52	Société Montpelliéraine de Crédit Immobilier.....	550.000	5 %	9	1	----- d°-----
53	Société d'H.B.M. du Lot- et-Garonne.....	270.000	15 %	8	1	----- d°-----
58	Le Nouveau Logis à Paris...	1.000.000	12 %	9	1	----- d°-----
59	Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier du P.O. (Voir page suivante)					
73	Le Cotage Social à Orléans.	1.669.400	5 %	9	1	(S.N.C.F. représentée par M. Dubos, (Ingénieur Chef d'Arrondissement Trac- tion à Orléans (occupe le siège)
74	Société d'H.B.M. de Choisy-	1.850.000	24 %	9	1	S.N.C.F. représentée par M. Fort
76	Crédit Immobilier d'Indre- et-Loire.....	1.450.000	17 %	15	1	(S.N.C.F. représentée par M. Rouchaud, (Chef d'Etudes V. et B. à Tours (occupe le siège)

Numéro d'ordre	Désignation de la Société	Capital social	Part appartenant à la S.N.C.F.	Composition du Conseil d'Administration		Représentation proposée
				Nombre total de membres	Nombre de sièges à la disposition de la S.N.C.F.	
59	Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier du P.O., comprenant					
	a-C.I. de Paris P.O.	800.000	99 %	9	1	S.N.C.F. représentée par M. FORT:
	b-C.I. d'Orléans P.O.	400.000	99 %	9	1	-d°-
	c-C.I. de Tours P.O.	800.000	99 %	9	1	-d°-
	d-C.I. de Nantes P.O.	400.000	99 %	6	1	-d°-
	e-C.I. de Bordeaux P.O....	400.000	97 %	9	1	-d°-
	f-C.I. de Vierzon P.O. ...	200.000	98 %	6	1	-d°-
	g-C.I. de Montluçon P.O...	400.000	99 %	6	1	-d°-
	h-C.I. de la Corrèze P.O...	600.000	100 %	9	1	-d°-
	i-C.I. de Figeac P.O.	400.000	100 %	6	1	-d°-
	j-C.I. de Périgueux P.O...	200.000	98 %	6	1	-d°-
Président de la Fédération : M. DUPIN, Chef de la 3ème division du Service Central du Personnel						
Vice-président de la Fédération: M. MARTIN-NEUVILLE, Chef du Domaine au Secrétariat Général						
Secrétaire de la Fédération : M. FORT, Inspecteur divisionnaire au Service Central du Personnel						